

## Délibération n°2022-11-28-2

## Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le conseil d'administration réuni le 28 novembre 2022 en séance plénière sous la présidence de Monsieur Jean-François BALAUDÉ, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022, annexé à la présente délibération.

## Vote:

Membres en exercice: 28 Quorum de présence: 12

Votes exprimés: 22

Dont Pour: 22 Contre: / Abstentions: /

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 28 novembre 2022

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

La directrice

